



AMAP OEUFS – CONTRAT 2023/2024

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur d'œufs et le consommateur de légumes pour **26 livraisons** étalées entre le **vendredi 4 aout 2023 et le vendredi 26 juillet 2024** aux heures de distribution **et** au local de l'AMAP.

L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

Les engagements du producteur

- Je m'engage à fournir des œufs biologiques, de ma propre production respectant le cahier des charges « AB ». Si je n'ai pas la quantité suffisante, je peux m'approvisionner auprès de partenaires locaux certifiés « AB » et dans ce cas j'en informerai les consommateurs.
- Les œufs sont fournis **sans conditionnement**.
- Le prix est de **2,46 euros** les 6 œufs dont la taille varie en fonction de la période de production et du cycle biologique des poules.

Les engagements du consommateur

- Je reconnais que les intempéries, les prédateurs, les maladies peuvent nuire à la production ou que celle-ci peut fluctuer en fonction des cycles des poules. En conséquence et si besoin, j'accepte de m'adapter à la production en faisant un report éventuel de ma livraison ou en acceptant des œufs bios d'un autre producteur local.
- Je viens chercher mes œufs aux heures et au local de distribution de l'AMAP les **vendredis entre 18h00 et 19h00. J'apporte ma boîte d'œufs vide.**
- Quand je ne peux pas venir chercher les œufs, je cherche quelqu'un qui soit prêt à les prendre et à émarger à ma place.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, je laisse le choix à l'équipe de permanence du devenir de mes œufs.
- Je suis tenu de faire une permanence dans l'année, un doodle sera établi par le coordinateur.

Je joins **le ou les chèques (3 maximum)** à l'ordre **LA FERME DE LA JOUE** correspondant au montant de mon contrat suivant le tableau ci-après :

- **contrat 1** : avec 24 dates (rayer 2 dates au choix sur le tableau ci-dessous) – décidées à la remise du contrat
- **contrat 2** : pour toutes les dates proposées.

04-août	29-sept	24-nov	26-janv	22-mars	17-mai	12-juil
18-août	13-oct	08-déc	09-févr	05-avr	31-mai	26-juil
01-sept	27-oct	22-déc	23-févr	19-avr	14-juin	
15-sept	10-nov	12-janv	08-mars	03-mai	28-juin	

Contrat choisi (1 ou 2)	Nombre d'œufs	Prix	Nombre de distributions (contrat 1)	Total	Nombre de distributions (contrat 2)	Total
	6	2,46 €	24	59,04 €	26	63,96 €
	12	4,92 €	24	118,08 €	26	127,92 €
	18	7,38 €	24	177,12 €	26	191,88 €
	24	9,84 €	24	236,16 €	26	255,84 €
	30	12,30 €	24	295,20 €	26	319,80 €
	36	14,76 €	24	354,24 €	26	383,76 €

Conditions :

J'imprime en 1 exemplaire du contrat ou je l'envoie complété et signé directement par mail à la coordinatrice. L'envoi ou le formulaire unique rempli fera office pour commande annuelle. Le producteur aura connaissance des commandes directement par la coordinatrice, l'exemplaire unique (envoyé par mail ou papier) est conservé par la coordinatrice de l'AMAP.

Coordinateur Œufs : Maryvonne LEHUEDE, 18 rue des Planchettes Grandchamp des Fontaines- Tél : 06.33.13.73.13/ Courriel : tlml@free.fr

Contractants : J'ai pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Amap des Fontaines sur le site <http://amap.gdf.free.fr> et les accepte.

Le producteur

Ferme de la Joue
Sébastien PIGNOL et Rahmzi
LAJILI
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
Tel : 06 44 86 04 24

Le Consom'acteur

Nom

Adresse.....

Ville :

Téléphone (obligatoire).....

Courriel.....

Signature